



**Projet de motion pour l'encouragement
à la participation civique des jeunes
citoyens**

M119

Date de dépôt : 21-01-2016

Date de traitement : 10-05-2016

Proposition présentée par Mmes et MM les Conseillers municipaux

Barbara MARINI LOPES SILVERIO, Nathalie DAL BUSCO, Rocco DE LUCA, Marcello TEDESCHI, Yvan GUILLAUME et Nicolas FOURNIER

Titre du projet de motion

Projet de motion pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens

Vu le faible taux de participation électorale, en particulier chez les moins de 30 ans,

Vu la complexité croissante des objets soumis au vote populaire,

Vu le caractère lacunaire de l'enseignement de la citoyenneté,

Vu le succès grandissant du projet easyvote en Suisse,

Vu le rapport du Conseil d'Etat relatif à la motion M 2203-A déposée au Grand Conseil,

Conformément à l'art. 30, al.1, let. m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'art. 30 du Règlement du Conseil municipal de la commune de Confignon du 4 décembre 2007

Sur proposition des conseillers municipaux signataires,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Souscrire auprès d'Easyvote un abonnement annuel pour les citoyens confignonais âgés de 18 à 25 ans ainsi que pour les nouveaux citoyens naturalisés depuis moins de 5 ans ;
- Faire figurer sur le site internet de la Commune de Confignon lors de chaque votation, les liens menant aux vidéos d'Easyvote sur les objets soumis au vote populaire ;
- Promouvoir l'instauration cantonale du projet Easyvote auprès de l'Association des Communes Genevoises.

Le Président : Yvan Guillaume

Le Secrétaire : Maxime Walder

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux,

Constatant que les jeunes participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, le Parlement des jeunes de Köniz a lancé en 2007 une brochure d'aide à la votation. Ce projet a par la suite été repris en 2011 par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), qui l'a rebaptisé « easyvote ». Ceci afin d'informer et de mobiliser les jeunes en vue des votations et des élections fédérales et cantonales. Il s'agissait alors de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations vulgarisées, neutres et moins longues.

La brochure « easyvote » informe sur les sujets de votations au niveau national, parfois au niveau cantonal. Les textes sont rédigés par des jeunes pour les jeunes sur la base des documents officiels. La rédaction des textes « easyvote » se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs semaines en collaboration avec plus de 150 bénévoles âgés de 15 à 30 ans. Quatre semaines avant les votations, les brochures « easyvote » sont envoyées par courrier aux abonnés, âgés généralement de 18 à 25 ans.

A Genève également, cette information vulgarisée ne manquerait pas d'être appréciée notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leur droit de citoyen du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation. En effet, la complexité des sujets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels encouragent un grand nombre d'électeurs à jeter leur bulletin de vote à la poubelle. Du fait que la brochure « easyvote » est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations. « Easyvote » possède aussi un site internet comprenant des outils de mobilisation supplémentaires, mais il ne peut pas remplacer le rôle de la brochure papier. Rien n'est plus facilement accessible qu'un document tangible reçu à domicile.

Près de dix ans après son lancement, « easyvote » connaît un succès croissant. En février 2014, près de 75 000 brochures ont été diffusées dans toute la Suisse. 302 communes et plus de 60 autres institutions sont abonnées et offrent les brochures à leurs jeunes citoyens, collégiens ou étudiants. Les communes abonnant leurs jeunes à la brochure « easyvote » payent le prix de 6.90.- par jeune et par année (prix d'envoi inclus, TVA exclue). Deux fois par année, les communes envoient les adresses à « easyvote » du groupe de jeunes à qui elles souhaitent offrir un abonnement à la brochure d'aide à la votation. Dans ce processus, les données transmises à « easyvote » sont protégées. Par la suite, les jeunes reçoivent directement chez eux la brochure envoyée par « easyvote ». Bien que destinées en premier lieu aux jeunes citoyens, les explications d'« easyvote » peuvent également être destinées aux électeurs des autres générations.

Pour ce qui est du canton de Genève, les responsables d'« easyvote » ont posé une demande en 2013 à la Chancellerie qui n'y a pas donné suite, estimant que la compétence d'un tel projet appartient aux communes. L'an passé, le Grand Conseil a largement approuvé une motion (soutenue par une large majorité du parlement, tous partis confondus) demandant au Conseil d'Etat d'examiner la possibilité d'introduire Easyvote pour tous les jeunes citoyens du canton. En raison d'obstacles essentiellement légaux, le gouvernement cantonal a indiqué que si le canton de Genève ne pouvait soutenir un tel projet, les communes en avaient la possibilité.

A l'heure actuelle, déjà trois communes ont répondu positivement au projet Easyvote, Avusy, Perly-Certoux et Vernier, ainsi que 6 écoles. Bien que le projet soit à un stade embryonnaire à Genève,

comparé au reste de la Suisse, il n'est pas à douter qu'il connaîtra le même succès prochainement, et cela grâce aux communes qui se mobiliseront. Pour que l'ensemble des jeunes puisse profiter du projet, la motion votée à l'unanimité du Conseil municipal de Vernier demande que le projet « easyvote » soit présenté par l'Association des communes genevoises à son assemblée générale. Ainsi tout soutien provenant des communes auprès de l'Association des communes genevoises est capital.

La commune de Confignon a tout à gagner en s'associant à la promotion du projet « easyvote ». Partant du principe que les 18-25 ans et les nouveaux naturalisés représentent quelques 400 personnes au sein de la commune, un budget d'environ 3000 CHF par année serait à prévoir (il comprend également les frais administratifs à payer à l'Office Cantonal de la Population afin de pouvoir obtenir un listing d'adresses).

Afin de permettre à l'ensemble des électeurs, quel que soit leur âge ou leur lieu de domicile, d'accéder aux informations fournies par « easyvote », le site internet « www.easyvote.ch » pourrait également être mentionnée sur le site internet de la commune. En rendant les sujets plus accessibles, « easyvote » encouragerait davantage de personnes à voter. Notre démocratie directe se trouverait renforcée par un taux de participation supérieur. Le Conseil administratif devrait profiter de donner à l'ensemble des électeurs de la commune tous les moyens de s'intéresser à la vie civique et d'y participer dans les meilleures conditions. Le projet « easyvote » et sa mise à disposition de tous les électeurs permettraient d'y contribuer.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.